

Fiche d'inscription TRANSPORT SCOLAIRE
Année scolaire _____

Carte Filibus : A partir de 6 ans, les enfants doivent avoir la **CARTE JEUNE**. Il vous appartient de vous la procurer auprès de **Filibus**. Cette carte permettra à votre enfant de bénéficier du transport scolaire de la commune et du réseau Filibus dans l'agglomération.

L'inscription se fait pour l'année scolaire. **Une participation forfaitaire de 20 euros par enfant et par an vous sera facturée à la rentrée scolaire.**

Nom du représentant légal : _____

N° Téléphone en cas d'urgence : _____

Adresse postale du représentant légal : _____

Adresse mail : _____

NOM et Prénom de l'enfant : _____

Né (e) le : ____/____/____ Classe : -- _____

J'autorise mon enfant à rentrer seul : OUI NON

Personne(s) majeure(s) habilitée(s) à venir accueillir / chercher les enfants à leur descente du car :

1) Nom, Prénom : _____

Lien avec les enfants : _____

N° de téléphone : _____

2) Nom, Prénom : _____

Lien avec les enfants : _____

N° de téléphone : _____

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles, selon le circuit défini pour la rentrée scolaire concernée. Celles transmises après la clôture ne seront pas prioritaires. Les horaires et arrêts sont susceptibles d'être modifiés.

L'enfant devra impérativement monter et descendre à l'arrêt le plus proche de son domicile.

Toute demande particulière/ modification devra être communiquée au service transport pour étude et validation au préalable.

Circuit 1 – Matin

Arrêts <i>Cochez les cases concernées</i>	Arrêt de montée				Arrêt de descente			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
Ecole élémentaire Jules Vallain								
Gérard Philippe "Arrêt Filibus"								
Marie Curie								
Chavannes "Arrêt Filibus"								
Hauts de Fresnay "Arrêt Filibus"								
Iris "Arrêt Filibus"								
Bleuet "Arrêt Filibus"								
Avenue Soutine "Arrêt Filibus"								
Pôle Enfance								
Ecole élémentaire Jules Vallain Arrivée								
Ecole élémentaire Jules Vallain Départ								
Place du Mousseau "Arrêt Filibus"								
Carrefour Vallain / Paix "Arrêt Filibus"								
Trois Maisons "Arrêt Filibus"								
Croix St Gilles								
L'Hermite / Celtique								
Bois de Lèves								
Lucasse "15 Bois de Lèves"								
Centre du Mousseau								
Jean Moulin								
Ecole élémentaire Jules Vallain Arrivée								
Ecole élémentaire Jules Vallain Départ								
Pôle Enfance								

Circuit 1 - Soir

Arrêts <i>Cochez les cases concernées</i>	Arrêt de montée				Arrêt de descente			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
Pôle Enfance								
Ecole élémentaire Jules Vallain								
Gérard Philippe "Arrêt Filibus"								
Marie Curie								
Chavannes "Arrêt Filibus"								
Hauts de Fresnay "Arrêt Filibus"								
Iris "Arrêt Filibus"								
Bleuet "Arrêt Filibus"								
Avenue Soutine "Arrêt Filibus"								
Ecole élémentaire Jules Vallain								
Place du Mousseau "Arrêt Filibus"								
Carrefour Vallain / Paix "Arrêt Filibus"								
Trois Maisons "Arrêt Filibus"								
Croix St Gilles								
L'Hermitte / Celtique								
Bois de Lèves								
Lucasse "15 Bois de Lèves"								
Centre du Mousseau								
Jean Moulin								
Ecole élémentaire Jules Vallain								

Circuit 2 - Matin

Arrêts <i>Cochez les cases concernées</i>	Arrêt de montée				Arrêt de descente			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
Ecole élémentaire Jules Vallain								
Carrefour Longsault / Ouarville								
Limite Lèves / Champhol								
Ecole élémentaire Jules Vallain								
Marcoins								
Simonde de Beauvoir								
Pôle Enfance								
Ecole élémentaire Jules Vallain								

Circuit 2 - Soir

Arrêts <i>Cochez les cases concernées</i>	Arrêt de montée				Arrêt de descente			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
Ecole élémentaire Jules Vallain								
Pôle Enfance								
Ecole élémentaire Jules Vallain								
Carrefour Longsault / Ouarville								
Limite Lèves / Champhol								
Marcoins 1ère rentrée								
Simone de Beauvoir								
Ecole élémentaire Jules Vallain								

Je soussigné (e), _____ titulaire de l'autorité parentale de l'enfant ci-dessus désigné **Atteste** avoir pris connaissance du règlement intérieur du transport scolaire joint à la présente inscription, à le retourner signé à la mairie et m'engage à respecter les informations notées sur ce formulaire.

A _____, le _____

Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale

TRANSPORT SCOLAIRE MUNICIPAL DE LÈVES

Règlement intérieur

Un transport scolaire est assuré au sein de la commune à destination des enfants scolarisés à Lèves aux écoles maternelles et élémentaires. Pour ce faire, la surveillance lors du transport est assurée par deux accompagnateurs, personnel communal.

Ce personnel est chargé de l'organisation générale de la sécurité et de la surveillance des enfants dans les transports scolaires.

Article 1 : Modalités d'inscription et modifications

L'utilisation d'un car de ramassage scolaire n'est possible que si une inscription préalable a été faite (Imprimé disponible en Mairie (4 place de l'Eglise 02 37 180 180) ou sur le site Lèves.fr. Elle est effectuée pour une année scolaire.

Le ramassage scolaire étant défini selon le nombre de places défini dans chaque véhicule et au regard des arrêts indiqués lors de l'inscription, il est nécessaire que chaque responsable légal respecte les modalités d'inscription afin de ne pas pénaliser les autres bénéficiaires.

Cette inscription doit se faire avant la date limite définie annuellement et indiquée sur l'imprimé d'inscription. Toute demande reçue tardivement ne pourra être acceptée que dans la limite des places disponibles. L'inscription en cours d'année des nouveaux élèves se fera sous les mêmes conditions.

En cours d'année, toute modification des informations figurant sur la fiche (fréquence d'utilisation, modification des arrêts utilisés, changement des coordonnées des parents ou des personnes habilitées à récupérer l'enfant) doit être signalée 30 jours à l'avance **et par écrit**, ceci dans l'intérêt de la sécurité des enfants et de la bonne organisation du service.

La demande sera recevable dans la limite des places disponibles.

Article 2 Tarification

Les enfants âgés de 6 ans et plus doivent disposer d'une « carte jeune » délivrée pour le compte de Chartres métropole par la Société Chartres Mobilité (Filibus) au prix de 10 €, carte valable pour toute l'année scolaire, également sur le réseau Filibus y compris pendant les vacances scolaires.

L'imprimé de demande de carte est fourni par la Mairie avec la fiche d'inscription. Il appartient à chaque famille de procéder à l'inscription de son enfant auprès de Filibus. La carte « Filibus » sera demandée avant toute montée dans le bus scolaire.

Il est demandé une participation de 20 euros par enfant par année pour bénéficier du service réglable sur facturation émise par la ville de Lèves. Un abattement de 50 % sera effectué à partir du 3^{ème} enfant ;

Article 3 : Contrôle des accès

Le contrôle des cartes de transport est assuré par les chauffeurs et les accompagnateurs mandatés par la ville de Lèves et par des agents de Filibus.

L'arrêt défini lors de l'inscription doit être respecté. **Les parents ou responsable légal sont responsables de leur enfant se trouvant sur la voie publique. Il leur appartient donc d'être présents à la prise et au dépôt du car scolaire.**

En cas de difficultés et non-respect du présent règlement à savoir :

1-Absence d'un responsable légal lors du dépôt de l'enfant : Il sera fait appel à la police municipale pour remise de l'enfant à la police nationale.

A défaut, l'enfant ne sera pas descendu à l'arrêt. Il sera conduit le soir, dans l'accueil périscolaire de son école. Les familles seront alors tenues d'acquitter le prix de l'accueil périscolaire majoré de 50 %.

2-Non-respect de l'arrêt sans avis préalable à la commune, l'enfant ne sera pas pris en charge par les services communaux.

3-Incivilités des parents à l'égard des chauffeurs et des accompagnateurs : éviction définitive.

4-Mauvaise conduite de l'enfant (bagarre, insultes) : éviction définitive.

La collectivité s'autorise à prendre des sanctions pour tout autre motif grave pouvant aller d'une éviction temporaire à une éviction définitive.

Article 4 :

Tout non-respect du présent règlement intérieur entraînera automatiquement l'éviction définitive de l'utilisateur du ramassage scolaire pour l'année scolaire en cours.


L'absence de prise de connaissance du présent document avec signature mettra fin à la prise en charge de l'enfant par les services communaux à compter du 1^{er} octobre.

Fait à Lèves, le

Pris connaissance le

Remis en mairie le

Signature des parents ou du Responsable Légal

Le Maire,

Rémi MARTIAL